



Déclaration liminaire, CDEN du 30 novembre 2021

Madame la Préfète de la Loire,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN de la Loire,

L'Unsa Education souhaite ouvrir cette déclaration liminaire avec un constat alarmant : la dégradation du dialogue social dans notre département. Constat malheureusement illustré par l'absence de Madame la Préfète mardi dernier.

Nous sommes sortis, depuis maintenant plus d'un an, d'une période de changements aux divers postes à responsabilité régalienne. De fait, le changement entraîne nécessairement une période d'adaptation avant de retrouver des habitudes de travail et de dialogue fluides, efficaces et pérennes. Pourtant, à l'Unsa Education, nous constatons aujourd'hui, qu'il ne s'agit pas seulement d'un changement, mais d'une quasi-disparition de ces espaces au service du dialogue social, au service de la construction collective de notre école de la République, au service, in fine, de nos élèves.

Certes, la crise sanitaire a été une étape inattendue, omniprésente et difficile à surmonter. Encore aujourd'hui, le maintien de nos écoles et établissements du second degré ouverts est un défi quotidien, tant sur le terrain qu'en terme de gestion des contacts-tracing. Pourtant, la Covid-19 ne peut pas être la seule responsable d'une telle dégradation du dialogue social.

À l'Unsa Education, nous nous questionnons. Comment des enseignants peuvent-ils apprendre par la voix du maire, en conseil d'école, que l'école fermera à la fin de l'année scolaire sans qu'aucune instance officielle n'ait évoquée le sujet au préalable ? Comment, une organisation syndicale représentative comme nous le sommes, peut-elle rester sans réponse à la demande de rapport d'inspection d'école hors contrat de notre département ? Pourquoi notre administration ne nous apporte-t-elle pas d'informations sur la mystérieuse disparition de postes G sur Rive-de-Gier et Andrézieux ? Comment, tant de décisions relatives au quotidien des agents de l'Education Nationale peuvent-elles être prises sans que nous, représentants des personnels, nous ne soyons, faute d'être concertés, au moins informés ?

Faute de dialogue, un jeu dangereux se met en place : nous laisser fantasmer des réponses à nos questions, que nous vous partageons ici.

Fermer une école, sous couvert d'une baisse des effectifs, sans prendre le temps de réorganiser la carte scolaire d'une commune – comme l'avait pourtant suggéré l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription – n'est-il pas une décision précipitée ? A moins que les tracts circulant depuis plusieurs mois au profit de l'école privée aient fini par vous convaincre qu'il était préférable d'orienter les élèves vers cette école. Mais alors, que faisons-nous de la laïcité, valeur fondamentale de notre République ?

Refuser d'accéder à notre demande de connaître les rapports d'inspection des écoles hors contrat se développant dans les quartiers d'éducation prioritaire de notre département, sous couvert d'un manque de temps des services du rectorat, doit-il sous-entendre qu'ils contiennent des éléments que l'on voudrait cacher ? Ce manque de transparence soulève une nouvelle fois cette question : que devient la laïcité, valeur fondamentale de notre République ? L'Unsa Education, en tant que membre du CNAL (Comité National d'Action Laïque), se doit ici de rappeler que l'Ecole publique est l'école de

tous et la seule école libre. En effet, à l'Ecole laïque, on considère l'élève comme un être singulier en construction et un futur citoyen à former. En tant que personnels de l'Education Nationale, nous nous devons de protéger les élèves de toute forme de prosélytisme. En tant que représentant de l'Etat, vous vous devez de nous donner les moyens de réussir cette mission !

Pour en venir au sujet du jour, c'est-à-dire les mesures de carte scolaire 2021-2022, l'Unsa Education regrettera également le recul du dialogue social avec l'Inspection Académique ces derniers mois. L'IA-Dasen exigeant que le dialogue disparaisse des groupes de travail préparatoires à la carte scolaire pour n'y faire subsister que de simples remarques des représentants des personnels, la disparition d'échanges francs et constructifs a engendré un nouveau frein à des échanges paritaires de qualité. Cela accentue, auprès de nos collègues, le sentiment d'un manque de transparence et une déconnexion avec le terrain.

Concernant les mesures enregistrées pour cette rentrée 2021, l'Unsa Education regrette la dotation insuffisante en termes de postes, que ce soit dans le 1er degré mais surtout dans le 2nd degré. En effet, la perte des postes dans le 2nd degré se répète inéluctablement année après année. Le nombre de postes disponibles crée un certain nombre de tensions dans plusieurs établissements ligériens. Si le premier degré en gagne, ils sont aussitôt absorbés en raison de mesures non abondées par les moyens rendus nécessaires : ce gain n'est donc qu'un effet d'annonce comme cela nous est malheureusement devenu coutumier. Nous constatons avec désarroi que la volonté de ne pas enrichir le vivier de remplaçants entraîne de réelles difficultés dans toutes les circonscriptions de la Loire et ce, dès cet automne. Ce n'était pas faute d'avoir alerté l'administration à de nombreuses reprises.

Enfin, nous nous permettons de vous interroger, Madame la préfète, sur la réactualisation de la liste des établissements classés en zone prioritaire. À l'échelle du département, certains établissements se retrouvent actuellement dans des situations particulièrement difficiles, telles que les agglomérations stéphanoises et roannaises mais également de villes de tailles moyennes comme Rive-de-Gier ou Andrézieux-Bouthéon. Une grande partie de ces élèves sont issues de familles rencontrant des difficultés économiques et sociales importantes. Un certain nombre d'entre eux sont allophones et se retrouvent dans des classes très chargées alors que parallèlement, le Ministère communiquait, en janvier 2019, sur le fait « qu'il n'y a pas de fatalité en matière d'échec scolaire et que les progrès peuvent être significatifs pour tous les élèves et notamment pour tous les élèves les plus fragiles. Cela passe par une baisse importante des effectifs dans les classes des élèves les plus en difficulté. » C'est pourquoi nous nous permettons de vous questionner sur l'avenir de l'éducation prioritaire, à court et moyen termes, dans notre département ?

Les représentants de l'Unsa Education